



UNITE DE RECHERCHE INTERNATIONALE TRANSDISCIPLINAIRE TAZIEFF-Goma

STATUTS

ARTICLE 1 : Objet.

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre

Unité de Recherche Internationale Transdisciplinaire Tazieff-Goma

En abrégé URITTAZ-Goma.

L' URITTAZ-Goma a pour objet d'appuyer, par la recherche, les activités d'institutions et associations, notamment celles qui sont membres de la Fondation Haroun Tazieff pour la Recherche et l'Education.

ARTICLE 2 : Buts.

L' URITTAZ-Goma a pour but de permettre à la science, à l'épistémologie et à la pédagogie de s'emparer du sujet Tazieff et d'ouvrir le champ de vision de l'anthropologie au rapport *primordial* de l'homme à l'ensemble des phénomènes naturels.

Dans le même esprit, l'URITTAZ-Goma a aussi pour but d'impulser ou d'appuyer les recherches, dans quelque domaine que ce soit, qui s'inscrivent dans la méthodologie et la philosophie d'Haroun Tazieff et des équipes qu'il a conduites.

ARTICLE 3 : Siège social.

Le siège social de l'association est en France, au lieu-dit Les Ouches, à Chaudeyrolles, 43430. Il pourra être transféré par décision de l'Assemblée Générale en tout autre lieu.

ARTICLE 4 : Composition.

L'association se compose de :

1. Membres d'honneur.
2. Membres bienfaiteurs.
3. Membres actifs.
4. Membres partenaires.

ARTICLE 5 : Admission.

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau du conseil d'administration.

ARTICLE 6 : Les membres.

Sont membres d'honneur, les personnes qui ont rendu des services signalés à l'association. Elles sont dispensées de cotisation.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation supérieure à celle des membres actifs.

Sont membres actifs, les personnes qui versent une cotisation annuelle de vingt euros. Les personnes que le versement d'une cotisation mettrait en difficulté financière pourront en être dispensées par le bureau de l'association.

Peuvent être membres partenaires des associations ou institutions, quelle que soit la nationalité de leur siège social. Elles siègent dans les divers organes de l'association par délégation personnelle, fusse par procuration.

ARTICLE 7 : Radiation.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès ou la radiation par le bureau du conseil d'administration pour motif grave ou défaut non justifié de paiement de cotisation, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau, pour fournir des explications.

ARTICLE 8 : Ressources.

Les ressources de l'association sont constituées par :

- Les cotisations.
- Les subventions d'organes de droit public.
- Le mécénat, le sponsoring, le don en nature.
- La vente de ses productions et les droits d'auteurs laissés à sa disposition.
- La rémunération de ses prestations de services.
- Les loyers ou la vente des biens immobiliers qu'elle aura pu acquérir pour la réalisation de ses objectifs.
- L'URITAZ-Goma pourra se faire éditeur et producteur au bénéfice exclusif de la poursuite de ses buts.

ARTICLE 9 : Conseil scientifique.

Un conseil scientifique, composé au minimum de 5 membres, est chargé de veiller à la rigueur scientifique de l'action de l'association conduite sous la responsabilité du conseil d'administration. Le conseil règle souverainement les principes et les modalités de son fonctionnement. Le conseil scientifique, autorité morale déchargée de toute responsabilité quant à la gestion de l'association, veille au respect de la charte de fondation de l'association par chacun de ses organes, charte annexée aux présents statuts et adoptée par l'assemblée générale constitutive. La charte ne pourra être amendée que par le conseil scientifique, selon les modalités établies par son règlement particulier. Après les dix premières années, la charte sera adoptée tous les cinq ans par l'assemblée générale. Le conseil scientifique pourra à tout moment coopter des membres, avec l'approbation du président de l'association, lequel est membre de droit du conseil scientifique avec voix prépondérante en cas de parité des votes.

ARTICLE 10 : Garants internationaux.

Le conseil scientifique pourra proposer à d'éminentes personnalités d'être les garants de l'association par leur autorité morale.

ARTICLE 11 : Garantie de filiation de l'URITAZ-Goma avec Haroun Tazieff.

Le Président de l'association doit être choisi parmi les membres du bureau du Centre

Haroun Tazieff pour les Sciences de la Terre, association dont le siège social se trouve en la mairie d'Arette (Pyrénées Atlantiques).

ARTICLE 12 : Conseil d'administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration, lequel est élu pour cinq ans parmi les membres fondateurs réunis en assemblée générale. Les administrateurs sont rééligibles. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Un président.
- Un directeur scientifique.
- Un directeur des partenariats et de la coopération.
- Un secrétaire.
- Un trésorier.

Un règlement intérieur pourra permettre au conseil d'administration d'étoffer le bureau et au bureau de nommer des directeurs, secrétaires, trésoriers et conseillers territoriaux.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président ou du secrétaire ou sur demande du tiers de ses membres. Les réunions peuvent se tenir par visioconférences. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

En dehors de ces réunions, le conseil d'administration pourra délibérer par voie de courrier recommandé ou de vote par procuration.

ARTICLE 13 : Assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit chaque année au mois de janvier, sur convocation par courrier signé de la présidence de l'association, courrier envoyé quinze jours au moins avant la date de réunion. En cas de carence de la présidence, la convocation de l'assemblée générale et la présidence de la réunion sont assurées par l'un des membres du bureau. Ce courrier comprendra l'ordre du jour et un formulaire de pouvoir de procuration, procuration exercée par un membre présent. Seuls les formulaires de pouvoir dûment complétés seront pris en compte lors des votes. L'assemblée est présidée par le président ou un autre membre du bureau de l'association assisté des membres du

conseil d'administration. La présidence expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de la gestion financière de l'association et soumet le bilan des comptes à l'approbation de l'assemblée.

ARTICLE 14 : Assemblée générale extraordinaire.

Sur décision du président de l'association ou du conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les formes établies à l'article 13.

ARTICLE 15 : Règlement intérieur.

Un règlement intérieur pourra être établi par le conseil d'administration ou son bureau et sera alors soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

ARTICLE 16 : Dissolution.

En cas de dissolution prononcée par les trois-quarts des membres présents à la deuxième assemblée ayant la dissolution à son ordre du jour, un ou plusieurs liquidateurs seront nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE 17 : Annexes.

Deux documents essentiels sont à l'origine de l'association URITTAZ-Goma, ils figurent en annexe indissociable des présents statuts :

- l'autorisation donnée en 2002 par France Tazieff, légataire universelle de son mari, pour la création d'un Centre Haroun Tazieff en la mairie d'Arette (Pyrénées Atlantiques), lequel fut créé en juillet 2008 ;
- la charte méthodologique et philosophique de l'URITTAZ-Goma conçue par le CHT en décembre 2019 en collaboration avec des chercheurs congolais.

Fait à Chaudeyrolles, le 10 juillet 2020.

Les membres fondateurs :

FREDERIC LAVACHERY, Président, les Ouches, 43430 Chaudeyrolles, France.

PATRICK HABAKARAMO MACUMU, Directeur scientifique et Trésorier, 095 avenue Uvira, quartier Himbi, ville de Goma (République Démocratique du Congo).

VALERIE PILIA, Directrice des partenariats et de la coopération, 14 rue Saint-Michel, 13710 Fuveau. France.

JEAN-CLAUDE MAPENDANO BYAMUNGU, Secrétaire, 57 avenue Rusizi, quartier Keshero, ville de Goma (République Démocratique du Congo).

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIOUES

MAIRIE 64570 ARETTE

Tél: 05.59.88.90.82 Fax: 05.59.88.95.49 E-mail : comarette@cdg-64.fr

ARETTE, le 26 octobre 2002

Le Maire d'ARETTE

à Madame France TAZIEFF 15 Quai de Bourbon

75004 PARIS

Madame,

Comme vous l'a annoncé le professeur Jacques LABEYRIE, la municipalité d'ARETTE envisage de lancer prochainement une étude visant à exploiter de manière pédagogique et touristique les atouts naturels de notre commune.

Parmi ceux-ci, l'évocation de l'aventure spéléologique, qui a tant fait pour la renommée de notre village, devrait figurer en bonne place. Mais aussi la sismologie (tremblement de terre d'ARETTE de 1967) et le parcours de l'eau dans le lapiaz de la Pierre-St-Martin.

Sans doute d'autres thèmes seront eux aussi évoqués comme par exemple la naissance des Pyrénées et ses caractéristiques géologiques.

Sans préjuger des résultats de cette étude qui sera confiée à un cabinet spécialisé, c'est avec confiance que nous entendons conduire ensuite le projet de création d'un centre où seront valorisées ces spécificités locales.

Parce que le nom d'Haroun TAZIEFF est étroitement lié aux entrailles de notre terre et parce que j'ai pu mesurer, lors de votre venue en 1991, combien il était attaché sentimentalement à notre village, j'ai pensé que le nom de ce futur centre ne pouvait être que celui de votre mari.

Aussi, serions-nous très honorés et heureux si vous acceptiez de donner une suite favorable à notre demande. Si tel était le cas, nous entendons bien évidemment vous associer de très près à la conduite de ce projet en vous tenant régulièrement informée de son avancée.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame, à mon meilleur souvenir de mousquetaire ainsi qu'à mes respectueuses salutations.

**Madame Haroun TAZIEFF 15 Quai Bourbon 75004 PARIS Téléphone 0143546731
Télécopie 01 43294946**

Monsieur Le Maire P. CASABONNE Mairie

64570 ARETTE

Paris, le 4 novembre 2002

Cher Monsieur,

J'ai été très touchée par votre demande et c'est avec un vif plaisir que je vous donne mon accord pour donner le nom de mon mari au futur centre du village d'Arette.

Dans la mesure où votre projet contient une dimension pédagogique, je serais très heureuse de pouvoir y être associée.

En effet, j'aimerais suivre son évolution car, sans doute, je pourrai vous aider à animer ce lieu grâce à des documents ou des films réalisés par mon man.

Je vous remercie de m'informer de l'évolution de votre projet et dans cette attente je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mon meilleur souvenir.

France
Tazieff

France TAZIEFF

OBJET

L'Unité de Recherche Internationale Transdisciplinaire Tazieff (URITTAZ-Goma) a pour objet premier de permettre à la science, à l'épistémologie et à la pédagogie de s'emparer du sujet Tazieff et pour deuxième objectif d'ouvrir le champ de vision de l'anthropologie à l'hypothèse d'un rapport primordial de l'homme au mariage par le feu de la Terre et des cieux.

GENESE.

L'histoire des sciences de la Terre souffre d'un point aveugle étrange : l'œuvre du volcanologue qui a ouvert la voie à la volcanologie contemporaine lui a échappé jusqu'ici. Cette œuvre n'a jamais été l'objet d'une étude épistémologique majeure. En dehors des ouvrages de Tazieff lui-même, seules quelques publications restées confidentielles permettent de l'aborder, mais rien de systématique et d'exhaustif n'a encore été entrepris.

En 1948, aux pieds et aux sommets des cratères qui règnent sur Goma, Haroun Tazieff fut saisi d'un irrépressible désir, d'un besoin quasi-ontologique : relever le défi impossible d'explorer le cœur du spectacle le plus puissant, le plus effarant et hypnotisant, le plus suggestif que la Terre puisse offrir à l'homme. C'est par Tazieff que la science a pu franchir la barrière de feu du bombardement tellurique. Précurseur de la conception d'un rapport entre volcanisme et tectonique des plaques, c'est grâce à lui qu'ont pu être conçus les premiers instruments de mesures directes de la composition et de la température des gaz éruptifs avant leur contamination par l'atmosphère et que des corrélations entre leurs fluctuations et le régime des éruptions ont pu être établies. Il en va de même pour l'étude des micro-variations du champ magnétique terrestre local sur les volcans actifs. Ces travaux de pionniers ont révolutionné les sciences de la Terre et la politique de prévention des risques volcaniques pour les populations.

L'idée de créer à Goma une unité de recherche internationale consacrée à l'œuvre d'Haroun Tazieff est née de la rencontre de travaux en anthropologie conduits indépendamment dans deux territoires volcaniques que tout apparemment distingue sinon oppose, l'Afrique orientale des Virunga et du Rift albertain et l'Europe de l'ouest des anciennes provinces volcaniques du Vivarais et du Velay.

L'idée même d'une étude comparée du rapport humain aux volcans au sein de deux territoires que ni l'ethnographie ni l'anthropologie n'ont jamais rapprochés, ouvre d'emblée des horizons nouveaux à l'anthropologie générale par la recherche

d'invariants culturels. Cette recherche a débuté en 2013 par un examen, à la lumière de l'œuvre Tazieff, du "grand livre" de notre humanité le plus ancien découvert à ce jour, les fresques de la grotte Chauvet située dans les gorges de l'Ardèche, en bas Vivarais. Les auteurs de ces représentations fabuleuses pouvaient-ils avoir échappé, devant les volcans européens en éruption, à cette fascination doublée d'interrogation ontologique qui, trente ou quarante millénaires plus tard, saisit Haroun Tazieff en Afrique centrale, dans la chaîne des Virunga, au nord du lac Kivu ?

Comment travailler une telle hypothèse dans le seul Vivarais-Velay où l'ethnographie du contemporain ne décèle d'éventuelles traces d'une anthropologie du volcanisme que fossiles ou tapies dans des légendes locales en voie de disparition avec la tradition orale qui les a véhiculées jusqu'au siècle dernier ? La recherche de telles traces dans la littérature a donné quelques fruits, ouvert quelques pistes, essentiellement par des écrits d'érudits, presque rien de fructueux n'ayant été trouvé dans la littérature scientifique institutionnelle. Proposer aux habitants du territoire curieux des racines de leur patrimoine, de recueillir les récits d'anciens qui pourraient témoigner de telles traces, a également donné quelques résultats d'autant plus intéressants que la démarche permettait, permet toujours, d'ancrer l'hypothèse dans l'imaginaire des amoureux de leur terroir, leur ouvrant une voie originale à la démarche scientifique. Dès 2013, l'hypothèse est entrée activement dans la dynamique de rayonnement culturel du Vivarais-Velay, attirant au fil des ans des milliers de touristes et de scolaires désireux de découvrir un paysage de volcans français nés sous les yeux d'hommes préhistoriques qui pourraient en avoir fait le récit.

La méthode s'est heurtée à deux limites : d'une part l'éloignement chronologique de la formulation de cette hypothèse (liée à sa localisation) et des traces éventuelles d'une anthropologie locale du volcanisme (notamment dans l'oralité, dans les pratiques socioculturelles, dans l'usage thérapeutique de roches ou de formules sacramentelles sous-tendant les représentations), l'impossibilité d'autre part de concrétiser une stratégie de territoire qui travaille l'hypothèse dans un partenariat entre les structures du développement par le culturel. Prises dans l'ordre de leur enracinement au sein du terrain culturel local, ni la sphère associative, scientifiques compris, ni la sphère institutionnelle, scientifiques compris, ni la sphère économique n'ont accepté, dans le chef de leurs acteurs, d'être investies par le sujet. *Investies* : le sentiment d'une intrusion a suscité le rejet épidermique de l'hypothèse dans chacune de ces sphères de la sociologie locale. A l'inverse, la région de l'Etna, avec Catane, puis celle des Virunga, avec Goma, ont sans détours accueilli favorablement l'idée d'un partenariat inter-régional et transcontinental centré sur le double objectif porté désormais par le projet de l'URITTAZ-Goma, travailler le sujet Tazieff et celui d'une anthropologie primordiale du volcanisme.

METHODOLOGIE

En prenant notre propre pratique comme analyseur du terrain anthropologique objet de l'unité de recherche, nous devons en concevoir les formes, notamment juridiques, et les principes de fonctionnement, comme furent conçus les premiers instruments de mesure des gaz éruptifs par les équipes Tazieff : sonder le cœur des phénomènes sans les altérer autant que cela puisse se concevoir. L'hypothèse même d'une anthropologie primordiale du volcanisme transforme le paysage. En le nommant on altère l'objet d'étude, fresques préhistoriques ou paysages matrices de leur conception. Le paysage conceptuel lui-même, prisme anthropologique de nos perceptions, change par le seul fait d'antennes déployées autrement. Nous sommes à la recherche de structures invariantes du récit humain qui signaleraient un rapport cognitif primordial – premier et permanent – au phénomène éruptif, et le seul énoncé de notre objet le colore de façon tout aussi indélébile qu'est inoxydable le sentiment de rejet que cet énoncé a suscité au sein de la sociologie politique des acteurs français de la recherche institutionnelle ou du développement territorial. En croisant nos terrains et les acteurs que nous sommes, issus de ces terrains séparés par des milliers de kilomètres, nous pensons pouvoir faire émerger de notre pratique les principes de notre recherche. Au départ, ces terrains sont français, congolais, italiens et espagnols. Nous désignons-là des entités nationales, le cadre national déterminant largement les identités culturelles des acteurs du projet, qu'ils relèvent par statut de la sphère associative, de la sphère institutionnelle ou de la sphère économique. Cette présentation de l'URIT'AZ-Goma n'est pas le lieu de développement de chacun des concepts de son énonciation mais leur intrication pilote la méthodologie du projet. Nous sommes les premiers instruments de collecte et d'évaluation des données à ordonner pour explorer le passé le plus lointain de la lignée humaine à partir de l'endroit où nous avons les pieds, le regard perdu au-delà de tous les horizons.

PHILOSOPHIE

L'architecture du projet et ses formes juridiques doivent pouvoir répondre à son objet et à sa méthodologie tout en étant conçues pour s'adapter à ses évolutions. Cet objet c'est l'hypothèse d'une anthropologie primordiale du volcanisme incarnée tant par Haroun Tazieff que par tous les témoins d'éruptions qui ont laissé des traces de leurs récits, fussent-elles aussi fossiles qu'éloignées en apparence d'une observation du phénomène éruptif. L'autonomisation de la science par son institutionnalisation étant récente dans l'évolution de l'esprit humain, la pensée humaine première, primordiale et donc permanente, génétiquement animale, étant analogique, toutes les logiques de représentations qui ont fait ou font système dans les tissus culturels des sociétés sont admises dans l'auberge espagnole de l'Unité de Recherche Internationale Transdisciplinaire Tazieff, carrefour de savoirs proposés aux acteurs de territoires, quels que soient leurs statuts de fait ou de droit : chacun y apporte un met proposé en partage, libre à tous d'y goûter mais pas d'en dégoûter les autres.

L'urgence environnementale, l'urgence climatique, l'urgence pour la sauvegarde des équilibres dynamiques naturels de la biodiversité s'intègrent dans une urgence culturelle pour tous les territoires humains. Ses racines plongent au plus profond des fluctuations et des évolutions interactives des éléments qui la composent aujourd'hui, à l'interface de tous les échanges de matière et d'énergie entre les entrailles du Globe et le cosmos : l'environnement, siège de la vie sur Terre. C'est encore largement à l'œuvre Tazieff que nous devons cette formulation de l'environnement, de ses forces motrices que sont le volcanisme et la tectonique des plaques, et des enjeux du siècle. L'Unité de Recherche Internationale Transdisciplinaire Tazieff (URITTAZ-Goma) entend assumer cet héritage en le partageant de façon créatrice avec toutes les bonnes volontés.

Fait à Chaudeyrolles, le 10 juillet 2020

Frédéric LAVACHERY, Président, les Ouches, 43430 Chaudeyrolles, France ; frederic.lavachery@wanadoo.fr

Patrick HABAKARAMO MACUMU, Directeur scientifique, 095 avenue Uvira ; quartier Himbi, commune de Goma, ville de Goma, République Démocratique du Congo ; patrickhabak@yahoo.fr

Valérie PILIA, Directrice des partenariats et de la coopération, 14 rue Saint-Michel, 13710 , Fuveau, France, valerie.pilia@hotmail.com

Jean-Claude MAPENDANO BYAMUNGU, Secrétaire, 57 avenue Rusizi, quartier Keshero, commune de Goma, ville de Goma, République Démocratique du Congo ; jcmappendanos26@gmail.com